

# SOLUTIONS EVENEMENTS

ZI FOSSES-SAINT WITZ

10 Rue de la Ferme Saint Ladre

SIRET 45157692000057

Tél : 01 34 31 71 00

95470 SAINT WITZ

Mail : [contact@solutionsevenements.fr](mailto:contact@solutionsevenements.fr)

FOURNISSEUR : **MX EVENEMENT**

N° BON DE COMMANDE : **A SE2300068**

Merci de reporter ce numéro sur votre facture

SERVICE : SOUS LOCATION

Date de la commande : 24/01/2023

Commandé par	Devis SE	Désignation	N° devis Fournisseur	HT
CESAR	D59654	Régie DJ + divers	DEV23-A10324	302,25 €
			<b>BUDGET HT</b>	<b>302,25 €</b>

**Signature du Gestionnaire**

CESAR

**Signature du responsable obligatoire**

BP ou RM

**TOUT BON DE LIVRAISON ET FACTURE DOIVENT RAPPELER &  
RESPECTER IMPERATIVEMENT LES INFORMATIONS CI-DESSOUS**

**1/ LES INFORMATIONS SOLUTIONS EVENEMENTS :**

- Le numéro de commande transmis par SOLUTIONS EVENEMENTS «xSE23xxxxx»
- Les coordonnées de SOLUTIONS EVENEMENTS - 10 Rue de la Ferme Saint Ladre 95470 SAINT WITZ FRANCE

**2/ LES INFORMATIONS FOURNISSEUR**

- Le numéro de votre facture + la date
- Les coordonnées complètes (nom commercial, dénomination sociale, adresse, téléphone, email)
- Le numéro d'inscription au registre du commerce (SIRET)
- Le numéro de TVA intracommunautaire

**3/ TRANSMISSION A SOLUTIONS EVENEMENTS**

- Par email : [compta@solutionsevenements.fr](mailto:compta@solutionsevenements.fr)

- Par courrier : SOLUTIONS EVENEMENTS  
Service comptabilité  
10 Rue de la Ferme Saint Ladre  
ZI Fosses/St Witz  
95470 SAINT WITZ

**ACCEPTATION DE LA OU DES COMMANDES DE SOLUTIONS EVENEMENTS :**

L'acceptation de cette commande entraîne pour le fournisseur l'obligation de se conformer entièrement aux conditions générales et particulières de cette commande. Celle-ci implique de plein droit l'acceptation des conditions générales d'achats. A défaut d'accusé réception de cette commande sous 48h, nous considérerons que cette commande est acceptée au niveau tarifaire, délai et conditions de paiement. En cas de retard de livraison, il pourra être facturé de plein droit par Solutions Evènements 10% de pénalité assise sur le montant H.T de la commande dans les premières 24h, et 1% de pénalité tranche de 24h suivante pour le retard de livraison. Sauf accord préalable de Solutions Evènements.

**Tout bon de livraison et facture doit rappeler impérativement notre numéro de commande.**

Le fournisseur s'engage à respecter toutes les règles et lois puis normes en vigueur, ainsi que le code du travail, et ne pas avoir recours à du travail dissimulé. Le fournisseur doit procéder aux immatriculations et déclarations fiscales nécessaires à son activité, et doit avoir souscrits à un contrat d'assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à sa mission.

Solutions Evènements se réserve le droit de demander avant, pendant, après la mission les documents justificatifs. Le fournisseur reconnaît que le non-respect de ces dispositions visés ci-dessus et/ou la non fourniture des attestations justifiera, sur l'initiative de Solutions Evènements, la retenue de la rémunération restant due et/ou la résiliation immédiate et de plein droit sans formalité autre qu'une lettre recommandée avec accusé de réception, et sans préavis, des prestations en cours et sans préjudice de toute action en dommages et intérêts que Solutions Evènements pourrait intenter dans de tels cas.

Le fournisseur s'engage envers Solutions Evènements à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance et à respecter son image sans aucun dénigrement et divulgation des accords commerciaux et secret de fabrication à qui que ce soit. Solutions Evènements interdit toute publication sur les réseaux sociaux, site internet, blog, documents commerciaux de quelque manière que ce soit les informations, de prix, de photographies, vidéos, que concerne cette commande, sans en avoir eu une autorisation écrite par Solutions Evènements. Le fournisseur s'engage à n'effectuer aucun démarchage de quelque manière que ce soit du ou des clients Solutions Evènements pour lequel sa mission a été retenue. Ces conditions sont valables pendant toute la durée de la mission dont la période de mise en place de celle-ci, puis pour une durée de 2 ans après la fin de la mission.